



Intervention de Madame Zohour ALAOUI, Directeur des Nations Unies et des
Organisations Internationales au Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération du Royaume du Maroc
à la 6^{ème} Conférence annuelle des Etats Parties à
la Convention d'Ottawa sur les Mines Antipersonnel
(Zagreb, 28 novembre-02 décembre 2005)

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer les remerciements de la délégation du Royaume du Maroc au Gouvernement de la Croatie pour l'organisation parfaite des travaux de cette VI^{ème} conférence annuelle des Etats parties à la Convention d'Ottawa. Il me plait également de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre désignation méritée à la présidence de cette Conférence.

La présence du Royaume du Maroc à cet important événement, en tant qu'observateur intéressé et concerné, témoigne de tout l'intérêt qu'accorde le Royaume à cette conférence, ainsi qu'aux précédentes assemblées des Etats parties auxquelles mon pays a toujours pris part. En effet, et même s'il n'est pas encore partie à la Convention d'Ottawa, le Maroc a toujours souscrit pleinement à ses nobles principes fondateurs et à ses objectifs humanitaires louables.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc continue d'appliquer de manière scrupuleuse, soutenue et vérifiable l'ensemble des dispositions de cet instrument et a poursuivit son rapprochement avec ses divers mécanismes.

Ainsi, le Maroc, qui est considéré comme l'un des rares pays n'ayant jamais produit ou exporté de Mines Antipersonnel, n'a plus importé ces engins meurtriers, bien avant l'entrée en vigueur de la Convention.

De même, le stock de mines antipersonnel dont dispose le Maroc sert uniquement à l'initiation aux techniques de déminage et à la formation des contingents marocains qui participent aux différentes opérations de maintien de la paix.

S'agissant du déminage, le Maroc poursuit les opérations dans ses provinces du sud, en coopération avec la MINURSO. Dans ce cadre, et comme en atteste le Secrétaire Général des Nations Unies dans ses derniers rapports, 53 opérations de déminage ont été effectuées par les Forces Armées Royales marocaines au cours de l'année 2005.



En outre, et dans un souci de prémunir les populations civiles, des informations sur les zones à risque sont largement diffusées et la collaboration entre les autorités militaires et civiles est fructueuse.

Par ailleurs, et pour la deuxième année consécutive, le Maroc a voté en faveur du projet de résolution sur les Mines antipersonnel à l'Assemblée Générale de l'ONU. Par ce vote, qui constitue une évolution importante par rapport à ses positions antérieures, le Royaume du Maroc a tenu à réitérer, de manière claire, son appui total aux principes fondateurs et buts humanitaires de la Convention, à lever toute ambiguïté quant à sa position vis-à-vis de la Convention et à aider celle-ci à surmonter les obstacles entravant son universalisation.

Dans ce même esprit, et afin de renforcer davantage son rapprochement avec les mécanismes de la Convention et illustrer son attachement à ses principes et objectifs, le Maroc soumettra, très prochainement et à titre volontaire, son premier rapport national sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention.

Monsieur le Président,

Il est un fait indéniable que les progrès réalisés durant les premières années de l'entrée en vigueur de la Convention attestent de l'efficacité et de la pertinence des efforts conjugués, fournis par divers acteurs, que ce soit au sein des Nations Unies ou dans le cadre des fora extra onusiens.

Le Royaume du Maroc, tout en se félicitant de tels progrès, demeure particulièrement sensible aux souffrances causées par les Mines antipersonnel et à leur impact sur les conditions socio-économiques des victimes, dont le nombre continue de s'accroître, même après la cessation des hostilités.

Ce constat nous interpelle tous, et ce au moins à quatre niveaux :

- 1- La mise en œuvre de la Convention d'Ottawa démontre, s'il en est besoin, les liens intrinsèques entre le désarmement et le développement. Ce constat confirme le caractère multidimensionnel de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui et la nécessité d'apporter des réponses cohérentes, concertées et globales aux nouvelles menaces sécuritaires ;
- 2- Cette mise en œuvre nous rappelle, également, que l'action normative reste insuffisante sans un environnement favorable de paix et de stabilité. En effet, et malgré leur importance indéniable, les différents instruments juridiques, notamment ceux relatifs au désarmement, ne peuvent produire les résultats escomptés que s'ils sont accompagnés d'efforts diplomatiques et politiques visant à mettre fin aux conflits régionaux et aux guerres intestines par la recherche de solutions pacifiques basées sur le dialogue et la concertation, et conforme à la légalité internationale ;
- 3- Il est, par ailleurs, intéressant de relever qu'alors que le système multilatéral formel peine à progresser, des processus parallèles, comme celui d'Ottawa, enregistrent des avancées retentissantes ;

- 4- La coopération internationale constitue la clé de voûte pour une mise en œuvre équilibrée et efficace des dispositions des instruments juridiques. Toutefois, une réelle coopération ne saurait trouver ses fondements durables que dans l'engagement ferme de l'ensemble des partenaires et qu'à travers la mobilisation des ressources techniques et financières, notamment en faveur des pays en développement ;

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, dont le registre en matière de désarmement est largement connu et reconnu, fait se de son adhésion à la Convention d'Ottawa un objectif stratégique. Toutefois, l'unique, et non moins légitime, obstacle qui contraint toujours le Royaume à différer son adhésion totale à la Convention est lié à la préservation de son intégrité territoriale et à la protection de sa sécurité nationale. Cet obstacle conjoncturel disparaîtra dès que le conflit artificiel imposé à mon pays sera définitivement réglé, dans le cadre d'une solution politique, mutuellement acceptable.

Avant de clore cette intervention, je voudrais rendre hommage, au nom du Royaume du Maroc, à toutes les ONGs, notamment le CICR, l'ICBL, l'« Appel de Genève » et le « Centre International de Genève pour le Déminage » pour leur mobilisation constante, leur action soutenue et leur abnégation à toute épreuve, afin que le thème de la dernière conférence d'examen (« un monde sans mines ») ne reste plus qu'un simple slogan et devienne une réalité concrète.

Je vous remercie.